



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact sur les réacteurs nucléaires des énergies intermittentes

Question écrite n° 5052

Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur l'impact du suivi de charge excessif des réacteurs nucléaires imposé par la priorité donnée aux énergies renouvelables intermittentes sur le réseau électrique. Des récents rapports émanant de l'ASNR et de l'inspecteur général pour la sûreté d'EDF, données scientifiques et factuelles à l'appui, remettent en cause la complémentarité entre les énergies renouvelables intermittentes électriques et le nucléaire. En cause : la décision politique déconnectée de toute logique économique ou énergétique de prioriser l'électricité produite par ces modes intermittents sur celle produite par le nucléaire. Cette priorisation, effectuée sans étude d'impact, oblige les réacteurs nucléaires à effectuer un suivi de charge excessif afin d'amortir à la fois la variation de la demande d'électricité mais également la variation aléatoire de la production des sources renouvelables intermittentes. *In fine*, ces variations de puissance usent prématurément les tuyauteries et soudures des réacteurs et augmentent le coût de production de leur électricité en raison de la baisse forcée de leur facteur de charge. Aussi, elle lui demande de préciser, à la lumière de la révélation scientifique de ces rapports, quel est l'historique des éléments et des études qui ont fondé les décisions des gouvernements précédents ainsi que celles qui justifient et évaluent l'impact économique des décisions actuelles en matière de priorisation des énergies renouvelables sur le réseau électrique.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5052

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1721